

LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE DES MONARQUES

Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, d'y retrouver un milieu sain et sécuritaire ainsi qu'un climat propice aux apprentissages, les élèves, les parents et l'équipe-école ont la responsabilité de respecter le code de vie. Il s'applique à toutes les activités (classe, cour, corridors, bibliothèque, gymnase, toilettes, service de garde, etc.) et lors des activités parascolaires et des sorties éducatives.

Après une consultation auprès de l'équipe-école, des élèves et des parents, le code de vie de notre école s'inspire des grandes valeurs suivantes :

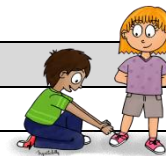
- Le sens des responsabilités
- La bienveillance
- La sécurité
- La préservation
- L'épanouissement

SENS DES RESPONSABILITÉS	
Règle : Je sais ce que j'ai à faire et je m'engage à bien le faire.	
<u>Comportements attendus :</u> - Je suis présent et à l'heure avec le matériel nécessaire à mes apprentissages. - Je fais le travail demandé et je le remets dans les délais prévus.	<u>Raisons d'être :</u> - Je me donne toutes les chances de réussir. - Je développe mon autonomie. - Je suis fier de moi.



SÉCURITÉ	
Règle : J'adopte un comportement sécuritaire en tout temps.	
<u>Comportements attendus :</u> - Je suis vigilant dans mes jeux. - En tout temps, je circule calmement et en marchant dans l'école.	<u>Raisons d'être :</u> - J'évite les accidents et les conflits. - J'ai du plaisir à jouer avec les autres. - J'apprends à vivre en société.

BIENVEILLANCE	
Règle : Je me soucie du bien-être des autres.	
<u>Comportements attendus :</u> - Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre. - J'adopte des comportements pacifiques.	<u>Raisons d'être :</u> - Je développe mes habiletés sociales. - J'apprends à communiquer avec ouverture en acceptant les différences de chacun.



ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

Règle : **Je fais des choix favorisant mon bien-être personnel.**

Comportements attendus :

- Je m'assure d'avoir de bonnes habitudes de vie (sommeil, exercices, alimentation, hygiène corporelle).
- Je porte une tenue vestimentaire adéquate.

Raisons d'être :

- J'apprends à mieux me connaître.
- Je contribue à mon propre sentiment de bien-être.



PRÉSERVATION

Règle : **Je prends soin de mon milieu de vie.**

Comportements attendus :

- Je garde en bon état mon matériel et celui qui est mis à ma disposition.
- Je garde les lieux et mobiliers propres et en bon état.

Raisons d'être :

- J'apprends à développer la notion de collectivité et du bien partagé.
- Je développe un sentiment d'appartenance.
- Je contribue à créer un milieu de vie agréable et accueillant.

Engagement au code de vie de l'école



Élève

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à le respecter tout au long de l'année.

Signature

Date



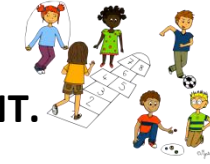
Parent

Avec mon enfant, j'ai lu le code de vie de l'école et les informations aux parents. J'offre ma collaboration et je m'engage à respecter ce code de vie tout au long de l'année.

Signature

Date

LE CODE DE VIE, C'EST IMPORTANT.



Voici comment l'école veillera à ce qu'il soit respecté afin d'offrir un milieu sain et sécuritaire pour tous.

<p>❖ L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectueront à la suite de l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci. Ainsi, la direction se donne un droit de réserve de passer à une étape supérieure selon la gravité ou l'urgence de la situation.</p>	
Exemples de mesures de soutien	Exemples de conséquences éducatives et graduées
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien au développement des habiletés sociales • Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève • Communication régulière entre l'école et la maison • Rencontre avec les intervenants (TES, psychoéducateur, etc.) • Feuille de route • Rencontre de l'élève et de ses parents par la direction et les intervenants • Mise en place d'un plan d'intervention • Référence aux professionnels ou services externes • Soutien à l'élève par un intervenant 	<ul style="list-style-type: none"> • Avertissement verbal • Geste de réparation • Temps de réflexion • Lettre d'excuses • Retrait de privilège • Reprise du comportement ou du travail selon les attentes • Résolution de conflit supervisée par un adulte • Message à l'agenda ou appel aux parents • Rencontre élève-intervenants de l'école • Suspension interne ou externe • Rencontre avec les parents et la direction • Application du protocole pour contrer l'intimidation et la violence

❖ Le protocole du Plan de lutte de l'école sera appliqué pour tous les gestes de violence ou d'intimidation.

À l'école Rosemont, la violence et l'intimidation, c'est INTERVENTION 100%.

La Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec définit l'intimidation et la violence comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser » (L.I.P. Art 13, 1.1 0, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique » (L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)